

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

PARTIE 2

Question 22 **Référence:** **SCGM-19, document 4, page 6, ligne 22**

22.1 - Prière de fournir copie des parties pertinentes du document cité, à savoir le «Standard Practices Manual».

Réponse 22

22.1 En fait, nous avons utilisé les formules provenant du *Primer on Gas Integrated Resource Planning, National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC) December 1993*, qui font directement référence aux formules du « Standard Practices Manual ».